

**FICHE DE PRESENTATION DE LA CAPPED  
ETABLISSEMENT DE MICROFINANCE  
DE PREMIERE CATEGORIE**



## **I- PRESENTATION GENERALE**

La CAPPED, **Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement** a été créée en 1991 au sein du **Forum de Jeunes Entreprises du Congo**.

Elle s'est distinguée juridiquement de la structure dont elle est issue le 20 décembre 2003 pour répondre aux exigences de la réglementation mise en place par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Ce règlement n° 01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002, relatif à l'exercice de l'activité de microfinance, classe les EMF (Etablissement de Micro Finance) en trois catégories.

La CAPPED a opté pour la première catégorie c'est-à-dire, EMF de type associatif. A cet effet, les organes suivants ont été mis en place :

- Une assemblée générale de tous les membres
- Un Conseil d'administration de 15 membres
- Un conseil de surveillance de 5 membres

En date du 06 avril 2005, elle a obtenu son agrément du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget sous le numéro N° **2785/MEFB/CAB**.

La CAPPED est spécialisée dans le financement des projets de création ou de développement des micro, petites et moyennes entreprises (µPME) de ses membres adhérents. Aucun crédit à la consommation n'est octroyé.

### **\*\* Trois activités sont menées :**

- **La collecte de l'épargne :** Les membres ont la possibilité d'ouvrir un compte à vue et un compte à terme rémunéré ;
- **L'octroi des crédits :** Deux produits
  - + **le crédit individuel ou crédit PME :** le promoteur doit avoir un compte épargne vieux d'au moins trois mois, une épargne représentant environ 20% du montant du crédit sollicité ; présenter des garanties matérielles et avoir une étude de faisabilité
  - + **le crédit de groupe ou le Micro Crédit Solidaire (MCS) : réservé aux femmes et aux jeunes gens de moins de 40 ans.** Le groupe doit se constituer librement ; ouvrir un compte collectif ; participer à la formation en gestion ; être solidaire dans le remboursement en cas de défaillance d'un membre ; aucune garantie matérielle, ni financière n'est exigée ; une épargne significative se constitue à l'issue du crédit.

- **Les paiements déplacés ou transfert de fonds** : dans les différentes zones d'implantation, le membre peut se faire payer ou mettre à disposition de tiers de l'argent à des tarifs préférentiels.

**\*\* Localisation** : La CAPPED a sept agences ainsi réparties :

- Brazzaville	3
- Pointe Noire	2
- Dolisie	1
- Ouesso	1

65 personnes animent ces agences dont 60% de femmes.

**\*\* La CAPPED exécute, depuis 2007, un plan de développement qui s'étale sur cinq ans avec entre autres objectifs ; l'élargissement de la couverture géographique ; la diversification des produits et l'autofinancement. Le coût de l'exécution de ce plan d'affaires est de 2.695.769.953.**

**\*\* Depuis 2001, la CAPPED bénéficie de l'appui institutionnel de l'organisme luxembourgeois SOS FAIM et du MAE du Luxembourg. Le terme de ce partenariat est prévu à fin 2009.**

**\*\* La CAPPED fait partie des réseaux nationaux et internationaux suivants : APEMF-Congo, MAIN et AMT.**

**\*\* En février 2008, la CAPPED a été évaluée par l'organisme de notation Micro Rate.**